

AIDE MEMOIRE A L'ATTENTION DES TUTEURS ET CURATEURS

TYPE D'OPERATION	AUTORISATION DU JUGE	PIECES NECESSAIRES
<p>VENTE DU LOGEMENT (résidence principale ou secondaire)</p>	<p>Curatelle et Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① requête précisant l'adresse du bien, le motif de la vente et le prix de vente sollicité, signée par le curateur ou le tuteur ② accord de la personne protégée : obligatoire en <i>curatelle</i> ; si son état le permet en <i>tutelle</i> ③ attestation notariée de propriété ④ deux avis de valeur du bien (notariée ou d'agence immobilière) ⑤ <i>si la vente est destinée à une entrée en maison de retraite ou si la personne y vit depuis moins d'un an</i> : certificat médical attestant qu'un retour à domicile n'est pas possible ⑥ <i>le cas échéant</i> : promesse d'achat</p>
<p>VENTE DES MEUBLES DU LOGEMENT (résidence principale ou secondaire)</p>	<p>Curatelle et Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① requête précisant l'adresse du bien, le motif de la vente et le prix de vente sollicité, signée par le curateur ou le tuteur ② accord de la personne protégée : obligatoire en <i>curatelle</i> ; si son état le permet en <i>tutelle</i> ③ inventaire et estimation des biens ④ <i>si la vente est destinée à une entrée en maison de retraite ou si la personne y vit depuis moins d'un an</i> : certificat médical attestant qu'un retour à domicile n'est pas possible</p>
<p>RESILIATION D'UN BAIL D'HABITATION (résidence principale ou secondaire)</p>	<p>Curatelle et Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① requête précisant l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, les prix respectifs des loyers et le motif du changement de lieu de vie ② accord de la personne protégée : obligatoire en <i>curatelle</i> ; si son état le permet en <i>tutelle</i> ③ budget mensuel précisant les ressources et charges de la personne ④ <i>si la résiliation est destinée à une entrée en maison de retraite ou si la personne y vit depuis moins d'un an</i> : certificat médical attestant qu'un retour à domicile n'est pas possible</p>

<p>VENTE D'IMMEUBLE AUTRE QUE LE LOGEMENT (terrain ou autre bien immobilier dans lequel la personne n'a jamais résidé)</p>	<p>Curatelle : l'accord de la personne protégée suffit</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① requête précisant l'adresse du bien, le motif de la vente et le prix de vente sollicité, signée par le tuteur</p> <p>② attestation notariée de propriété</p> <p>③ deux avis de valeur du bien (notariée ou d'agence immobilière)</p>
<p>ACHAT DE BIEN MOBILIER DE VALEUR PAR PRÉLÈVEMENT SUR PLACEMENT (véhicule, meubles...)</p>	<p>Curatelle : l'accord de la personne protégée suffit</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① attestation de valeur du bien à acheter, ou un devis (cote ARGUS si voiture d'occasion)</p> <p>② références bancaires du compte à ponctionner et de celui à créditer</p>
<p>OUVERTURE DE COMPTE BANCAIRE (compte courant ou compte épargne)</p>	<p>Curatelle : obligatoire uniquement pour l'ouverture dans un nouvel établissement bancaire</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① notice descriptive du placement émanant de la banque, si ouverture d'un compte</p> <p>② dernier relevé de compte sur lequel les fonds seront prélevés</p> <p>③ <i>si curatelle</i> : accord de la personne protégée</p>
<p>CLÔTURE DE COMPTE BANCAIRE (compte courant ou compte épargne)</p>	<p>Curatelle : obligatoire uniquement pour la clôture d'un compte ouvert avant la mise sous protection</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	
<p>CONTRAT D'ASSURANCE VIE (souscription, clôture, changement de clause bénéficiaire)</p>	<p>Curatelle : l'accord de la personne protégée suffit, l'autorisation du juge est obligatoire en cas de conflit d'intérêts</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① notice descriptive du placement émanant de la banque, si ouverture d'un compte</p> <p>② dernier relevé de compte sur lequel les fonds seront prélevés</p> <p>③ justificatif de la clause bénéficiaire</p> <p>④ <i>si curatelle</i> : accord de la personne protégée</p>
<p>RETRAIT DE FONDS SUR PLACEMENTS (y compris assurance vie)</p>	<p>Curatelle : pas d'autorisation, l'accord de la personne protégée suffit</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE</p>	<p>① montant du retrait</p> <p>② dernier relevé de compte sur lequel les fonds seront prélevés</p> <p>③ relevé de compte sur lequel les fonds doivent être prélevés</p> <p>④ relevé du compte à alimenter</p> <p>⑤ <i>si curatelle</i> : accord de la personne protégée</p>
<p>SUCCESSION acceptation pure et simple ou renonciation</p>	<p>Curatelle : l'accord de la personne protégée suffit</p> <p>Tutelle : OBLIGATOIRE uniquement aux fins de renonciation à succession</p>	<p>① copie du projet de déclaration de succession</p> <p>② attestation du notaire confirmant le caractère déficitaire de la succession</p> <p>③ copie des actes de renonciation des autres héritiers éventuels</p>